

5020, SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : 20 cours Julien 13006 Marseille
919 379 883, RCS de Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIES

05/01/2024

Monsieur GUILLEMAUT TOM
Demeurant au 69 rue Sainte Cécile,
Gérant de la société 5020 SARL,
Et ici à titre de représentant de Cyann Guillemaut, associée,
Et de Frédéric Guillemaut, Associé Majoritaire.

Ont pris la décision suivante :

– Fixation de la rémunération du Gérant,

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Tom GUILLEMAUT déclare qu'il n'a jamais perçu de rémunération de 5020 et décide qu'il n'en percevra aucune au titre de son mandat de Gérant à compter du 01/01/2024, et ce, jusqu'au 31/12/2024.

Il pourra cependant prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Marseille, le 05/01/2024



TG